

Sommaire :

- Les Conseils Municipaux du 2nd semestre
 - Retrouvailles conviviales pour nos Aînés au printemps ?
 - Les grands chantiers sont engagés
 - Prospective : Des projets à l'étude
- *****
- Agenda prévisionnel
 - Etat Civil
- *****
- Conseils pratiques et informations des associations



Les Voeux du Maire

L'année 2020 s'achève... enfin !

Pour notre village depuis mars dernier rien n'a vraiment pu être comme avant. A une exception près nous avons dû annuler tous nos grands évènements annuels, les temps forts culturels et autres fêtes familiales ou amicales... Aussi lorsque la préfecture a autorisé notre brocante sous conditions de restrictions importantes, tous les bénévoles, agents communaux et membres des services de sécurité se sont mobilisés afin d'accueillir exposants et chineurs en mal de retrouvailles. Malheureusement, la première offensive du froid et une pluie continue ont eu raison des plus motivés à la mi-journée. Pour notre budget communal ces annulations en cascade se traduisent concrètement par un manque de recettes d'environ 20 000€ en 2020.

L'attractivité de notre village est-elle ternie par ces rendez-vous impossibles ? Dès le 11 mai, les visiteurs se sont pressés nombreux entre nos murs et sur nos sentiers de randonnée, saturant régulièrement les parkings et leurs abords... Nous avons facilité l'installation de terrasses sans percevoir les taxes afférentes. Charroux, est restée une étape convoitée par des touristes français venus massivement parcourir l'Auvergne en quête de culture, de nature et de moments de convivialité partagés !

Votre équipe municipale s'est activée afin que les chantiers différés par le premier confinement et le lancement du projet « Village Remarquable » soient effectifs dès la levée des restrictions économiques et sanitaires. Ainsi durant le second confinement, les entreprises du BTP retenues ont travaillé en continu pour la rénovation de nos rues, parkings et bâtiments. Et nous pouvons compter sur nos services de proximité (école, boulangerie-épicerie, mairie et son agence postale) et sur la vente à emporter mise en place par nos commerçants et restaurateurs.

Souhaitons que 2021 ne soit pas perturbée aussi profondément.

*Plus que jamais, pendant ces fêtes, restons prudents et attentifs à la santé des plus fragiles.
Toute l'équipe municipale, élus et agents, se joint à moi pour vous adresser nos*

Meilleurs Vœux... et Vivement 2021 !



Contacts Mairie

29, Rue Grande
03140 CHARROUX

Mélodie et Pascale vous accueillent :
du lundi au jeudi de 13h30 à 17h30
et le vendredi de 8h30 à 10h00

Tel : 04 70 56 81 65
Port : 06 33 62 14 36

Email : mairiecharroux03@orange.fr

Les Conseils Municipaux du 2nd semestre 2020

CM du 10 juillet 2020 :

- **Prime exceptionnelle :**

Création d'une prime pour les agents communaux mobilisés. Montant pour un agent présent à temps plein durant le confinement 1000€.

- **Cantine scolaire :**

- Adoption de la convention 2020-21 avec la Sarl Le Gourmet Fiolant pour la fourniture et la livraison des repas du restaurant scolaire. Conditions tarifaires : 3,90 € TTC/repas enfant et 4,78 € TTC/repas adulte.

- Fixation du prix du repas pour les bénéficiaires : Repas enfant du RPI : 3,35 € TTC (la commune prenant en charge la différence soit : 0,55 € par repas), repas enfant hors RPI : 3,90 € TTC et repas adulte : 4,78 € TTC

- **Tags des édifices publics et privés :**

Nettoyage complet réalisé en urgence par le marbrier de l'entreprise Beaudonnet pour un montant de 1 914€ TTC, dépôt d'une plainte par la commune le dimanche 28 juin et demande d'indemnisation en cours.

CM du 11 août 2020 : « Projet Village Remarquable »

- **Attribution des marchés de consultation des entreprises :**

Pour mémoire, la maîtrise d'œuvre de l'ensemble du projet a été confiée à **M. PERRIN, architecte et associés** et au **cabinet BET SEQUOIA** pour un montant de **22 800 € HT** (délibération du 11 décembre 2018), et des relevés topographiques préalables au chantier ont été réalisés par le **cabinet Fontaine Géomètre** pour un montant de **3 660 € HT**.

1. Centre du village et parkings : la consultation des entreprises effectuée du 09 juin au 10 juillet 2020 a permis de mettre en concurrence 3 entreprises :

| | Montant HT après vérification, avec variante et après négociation | Montant HT Aire de camping-cars | Montant HT Rue des Remparts |
|--------------|---|---------------------------------|-----------------------------|
| EIFPAGE | 350 091.57 | 116 240.21 | 15 800.72 |
| EUROVIA | 318 675.47 | 63 914.15 | 17 272.56 |
| COLAS | 288 224.39 | 66 746.17 | 14 209.19 |

Après analyse des propositions (critères qualité et prix) par la Commission d'Appel d'Offres, le Conseil a décidé à l'unanimité d'ajourner la variante du projet relative à l'aire de camping-cars et de retenir l'offre de l'entreprise **COLAS** pour un montant total de **302 433,58 € HT**.

2. Chemin du cimetière : la consultation lancée pour la réfection du chemin du cimetière a permis de confronter les offres de deux entreprises.

| | Montant H.T. | Montant T.T.C. |
|----------------|------------------|----------------|
| COLAS | 33 075.00 | 39 690.00 |
| EUROVIA | 31 850.00 | 38 220.00 |

L'entreprise **EUROVIA** a été retenue à l'unanimité pour un montant de **31 850 € HT**.

3. Réfection des sanitaires de la Grande Rue.

Une seule entreprise a répondu à la consultation :

| | Montant H.T. | Montant T.T.C. |
|--------------------------|--------------|----------------|
| Entreprise MAZEAU | 14 209.60 | 17 051.52 |

Le Conseil à l'unanimité retient cette offre pour un montant de **14 209,60 € HT**.

- **Examen détaillé puis adoption du plan de financement de l'ensemble du projet** afin de pouvoir solliciter la subvention départementale et la subvention régionale :

Le Conseil Municipal, à l'unanimité de ses membres présents et un pouvoir adopte le plan de financement définitif suivant :

| | | |
|-----------------------|---------------------|-------------|
| CONSEIL REGIONAL | 187 477 € HT | 50 % |
| CONSEIL DEPARTEMENTAL | 112 486 € HT | 30 % |
| PART COMMUNE | 74 990 € HT | 20 % |
| COUT TOTAL | 374 953 € HT | |

Les Conseils Municipaux du 2nd semestre 2020 (suite)

CM du 8 Septembre 2020 :

- **Programme "Villages Remarquables" / financement communal par emprunts bancaires**

Après consultation de 3 banques, la commune décide de souscrire

1. **Un prêt principal** auprès du **Crédit Agricole Centre France** aux conditions suivantes :

- montant de 110 000 €
- taux fixe de 0,75%, à échéances trimestrielles à compter du 1er janvier 2021
- durée de 20 ans.
- frais de dossier : 110 €.

2. **Un prêt relais TVA** auprès du **Crédit Agricole Centre France** aux conditions suivantes :

- montant de 62 000 €
- remboursement in-fine au taux fixe de 0,15%
- échéance le 1^{er} septembre 2022.
- frais de dossier : 62 €.

- **Règlement intérieur de la commande publique** : mise en conformité du règlement communal en application du décret n° 2019-1344 du 12 décembre 2019 relatif aux marchés de faible montant : intégration du nouveau seuil de moins de 40.000 € H.T. (seuil fixé à 25K€ auparavant) et aucune formalité particulière de publicité
- **Organisation de la brocante du 27 septembre 2020** : autorisation préfectorale sous réserve de conditions sécuritaires et sanitaires strictes + réunions de coordination entre les services de l'Etat, le SDIS03, la Sécurité Civile et la mairie. Réunion préparatoire avec les bénévoles le septembre 2020 à 21 h.
- **Organisation du pilotage du chantier « Village Remarquable »** avec les membres des commissions Voirie et Bâtiment, la maîtrise d'ouvrage et les entreprises.
- **Approbation à l'unanimité du Conseil du règlement général du marché de Noël** des 19 et 20 décembre 2020 et de la **modification des tarifs des droits de place** du marché de Noël
 - Exposant sous chapiteaux : 30 € le mètre linéaire
 - Box individuel 4m x 2m : 90 €
 - Barnum individuel 3m x 3m : 90 €
- **Questions diverses** : une aide économique sera accordée par la communauté de communes pour l'installation du nouveau site de production des bougies de Charroux sur la zone d'activités du Naturopole à St Bonnet de Rochefort. Le maire regrette ce départ alors qu'une proposition de terrain avait été faite à l'entreprise.

CM du 20 Octobre 2020 :

- **URBA SOLAR** : présentation par l'entreprise Urba Solar de son projet de création d'une centrale de production d'énergie solaire sur les parcelles couvrant 17ha du site du Pérou, terrains classés au PLU de la commune depuis 2009 en zone d'aménagement énergies renouvelables.
- **Rejet du transfert de la compétence PLU (Plan Local d'Urbanisme) à la Communauté de Communes** : la loi ALUR du 24 mars 2014, prévoit le transfert de plein droit aux communautés de communes de la compétence d'élaboration des documents d'urbanisme le 1er janvier 2021 sauf si une minorité de blocage s'y oppose (= au moins 25% des communes représentant au moins 20% de la population de la communauté). Le Conseil décide à l'unanimité de s'opposer à ce transfert.
- **Augmentation du montant du FPIC** : La commune décide de mobiliser l'intégralité du Fonds de Péréquation des ressources Intercommunales et Communales 2020 (fonds alloués par la communauté de communes) soit 8 604€ pour équilibrer les dépenses courantes suivantes :

| Dépenses (011) | Montant | Recettes | Montant |
|---------------------------------|---------------|-------------------|---------------|
| 60631 : Fournitures d'entretien | 604 | 73223 (73) : FPIC | 8 604 |
| 615221 : Bâtiments publics | 4 000 | | |
| 615228 : Autres bâtiments | 2 000 | | |
| 61551 : Matériel roulant | 1 000 | | |
| 6188 : Autres frais divers | 1 000 | | |
| Total | 8 604€ | Total | 8 604€ |

- **Constitution de la commission communale des impôts directs** : le Conseil a proposé 24 personnes parmi lesquels l'administration fiscale choisira les 7 membres et 7 suppléants (liste consultable en mairie).

CM du 20 Octobre 2020 (suite) :

- **Constitution du Conseil d'Administration du CCAS :**

(9 membres dont 5 élus parmi les membres du Conseil municipal+ 4 nommés par le Maire) :

| Membres élus à l'unanimité | Membres nommés |
|---------------------------------|--|
| M. Jacques GILIBERT (Président) | Mme Emmanuelle ESTIVAL (Handicap) |
| Mme Valérie ROTHMUND | Mme Sandrine BRENAUDIÈRE (Aides à domicile) |
| Mme Maryline DESMAISON | Mme Anne-Marie LAVILLE (Retraités agricoles) |
| Mme Christine BARP CASTAGNIE | Mme Evelyne GAGNIÈRE (Retraités salariés) |
| Mme Françoise MATHURIN | |

- **Modification du plan de financement des travaux « Toitures de la tour du guet, de la salle annexe et du passage » :** une aide de la Communauté de Communes dans le cadre du fonds de concours « Mise en valeur des Communes - enveloppe 2020 vient compléter le plan de financement adopté le 11 février dernier, réduisant ainsi la part de financement pour la commune.

| | | |
|---|--------------------|------|
| Etat – Dotation d'équipement des territoires ruraux | 4 930,27 € | 23 % |
| Conseil Département | 5 349,57 € | 25 % |
| Fonds de concours Communauté de Communes | 3 619,00 € | 17 % |
| Total des aides publiques | 13 898.84 € | |
| Ressources propres de la Commune | 7 499,44 € | 35 % |
| Total général T.T.C. | 21 398,28 € | |

- **Bilan des manifestations communales du 2nd semestre 2020 :**

- **Brocante :**

En plus des conditions sanitaires et météorologiques, un vol de tables et de chaises appartenant à la société France Boissons a eu lieu.

L'assurance ne prenant pas en charge, il revient à la commune de payer la facture de 963,67 € TTC. Le bénéfice net de la brocante est de 4 545 €.

- **Fête de la Soupe :** Annulée car non compatible avec la dégradation de la situation sanitaire.

- **Cérémonie du 11 novembre :** L'hommage à nos administrés, soldats morts pour La France a été rendu en présence des membres du Conseil Municipal, des présidents des associations d'anciens combattants dans le respect des mesures sanitaires de distanciation

- **Marché de Noël :** Après concertation, le Conseil Municipal a pris la décision de ne pas maintenir le marché de Noël.



CM du 30 Novembre 2020 :

- **Instauration de la Taxe d'Aménagement** à partir de janvier 2021 :

Le dégrèvement progressif de la taxe d'habitation va exonérer environ 80% des foyers. Afin de permettre de conforter en partie le financement des équipements publics communaux, le maire propose d'instituer la taxe d'aménagement en vigueur dans de nombreuses communes depuis 2012. Elle s'applique **lors de la délivrance de permis de construire, d'aménager et autorisations préalables de travaux**. Cette taxe est due pour **toutes les surfaces de plancher des constructions closes et couvertes au-delà de 5m² et d'une hauteur sous plafond supérieure ou égale à 1,80 m, y compris les caves et combles**. Les annexes susceptibles d'être construites à l'extérieur de l'habitation entrent également dans le champ de cette taxe. Les bâtiments non couverts, comme les terrasses, ou non closes, comme les pergolas, sont exclus de la surface taxable. Certains aménagements bien qu'exclus de la surface taxable, comme les **places de stationnement extérieures, piscines et panneaux solaires**, sont toutefois soumis à la taxe d'Aménagement de façon forfaitaire.

CM du 30 Novembre 2020 (suite) :

Les parcs photovoltaïques sont également soumis à la taxe d'aménagement (art. L.331-13 du code de l'urbanisme) avec une assiette d'imposition spécifique égale à 10€ par mètre carré sur laquelle s'applique un taux d'imposition pouvant aller de 1% à 20%.

Plusieurs exonérations sont prévues par le code de l'urbanisme, c'est le cas notamment :

- des constructions d'une surface inférieure ou égale à 5m²
- des constructions à l'identique suite à un sinistre comme un incendie.
- des aménagements prescrits par un plan de prévention des risques naturels prévisibles, un plan de prévention des risques technologiques ou un plan de prévention des risques miniers.
- des immeubles classés monuments historiques ou inscrits à l'inventaire supplémentaires des monuments historiques.

Vu le code de l'urbanisme et notamment ses articles L.331-1 et suivants, et après délibération le Conseil Municipal par 9 voix pour et 2 abstentions,

Décide d'instituer :

- sur les secteurs **UAa, UAb, Nh, 1AUy, et A**, la taxe d'aménagement **au taux de 1%**
- sur le secteur **Ns**, la taxe d'aménagement **au taux de 15%** (= la zone du PLU dédiée au projet énergies renouvelables)
- d'exonérer en application de l'article L.331-9 du code de l'urbanisme, de 50% les 100 premiers m² des locaux d'une habitation principale.

Rappelle que l'ensemble de ces dispositions reste soumis aux règles du Plan local d'urbanisme (PLU) et de la Zone de protection du patrimoine urbain et paysager (ZPPAUP)

- **Souscription d'un prêt relais sur 2 ans** auprès du **Crédit Agricole Centre France** pour régler les entreprises du projet « Village remarquable » dans l'attente du versement des subventions de nos partenaires, aux conditions suivantes :
 - montant de 300 000 €
 - taux fixe de 0,15 %
 - capital remboursable in-fine sur 2 ans
 - frais de dossier : 300 €.

- **Dissolution du CCAS :**

En application de l'article L.123-4 du code de l'action sociale et des familles, le centre communal d'action sociale (CCAS) est obligatoire dans toute commune à partir de 1500 habitants. La loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République, dite loi NOTRE, stipule qu'étant facultatif pour les communes inférieures à 1500 hbts, il peut être dissout. Le Conseil Municipal, décide de dissoudre le CCAS à compter du 31 décembre 2020 et de transférer son budget sur celui de la Commune. La commission sociale remplacera le CCAS composé des membres actuels.

- **Décoration de Noël du village :**

Le Conseil a sollicité des bénévoles en entraide le premier week-end de décembre pour déployer sapins, boules et guirlandes lumineuses et donner un air de fête à nos places et ruelles. L'équipe municipale aura besoin du soutien des bénévoles pour le démontage en janvier. Un grand merci à toutes celles et ceux qui participent à nos côtés !

Malgré l'impossibilité d'organiser notre Marché de Noël, tous les commerces sont ouverts et proposent de belles idées pour les cadeaux de fin d'année... des attentions qui font rayonner l'image de notre village.



Retrouvailles conviviales pour nos Aînés au printemps ?

Le traditionnel repas convivial qui permettait chaque année à nos anciens de partager un bon moment autour des fêtes de fin d'année n'aura pas lieu. Les membres du CCAS consultés cet automne par monsieur le Maire se sont résolus à cette décision protectrice pour cette génération très vulnérable à la pandémie.

Reste à imaginer comment organiser des retrouvailles amicales et gaies dès que les risques seront levés et la douceur du printemps revenue... vos idées sont les bienvenues ! **N'hésitez pas à adresser vos suggestions par mail à la mairie, elles seront soumises aux membres de la Commission action sociale/enfance/jeunesse.**

Les grands chantiers sont engagés ...

TRAVAUX TOITURES de LA TOUR DU GUET, de la SALLE

ANNEXE, du PASSAGE :

Remise complète en état suite à un dégât des eaux important, engagés et livrés par l'entreprise **MAZEAU** (Charroux) pour 17 832€ HT (dont 35 % financement communal)
Calendrier : octobre-décembre 2020

REHABILITATION DES COMMUNS

DES APPARTEMENTS « LES COURS » (ancienne Ecole)

Réalisée par l'entreprise **BARTHOUX** (Bellenaves) pour 7 884€ HT (dont 58% financement communal)
Calendrier : novembre 2020

REMISE EN ETAT DES MURS INTERIEURS DE LA COUR DE L'ANCIENNE ECOLE ET NETTOYAGE DES ABORDS :

Réalisé par les **salariés du chantier d'insertion** en novembre 2020.
Financé par notre Communauté de communes



PROJET « VILLAGE REMARQUABLE » (Programme 2019 de la Région Auvergne-Rhône-Alpes)

Lot n°1 : Voirie et espace public

Durée prévisionnelle : **6 mois + 4 semaines de préparation**. Le chantier devrait être achevé **fin mars 2021**.

Pilotage par réunions hebdomadaires tous les jeudis matin : membres commissions voirie/bâtiments + maître d'œuvre + entreprises concernées selon l'avancement du chantier, en place depuis le 18 septembre.

| Tranches | Coût prévisionnel (HT) |
|--------------------------------|-------------------------------|
| Cours Saint Antoine | 57 511 € |
| Place du Refuge | 53 589 € |
| Rue de la Boucherie | 28 037 € |
| Rue des Remparts | 26 690 € |
| Rue Parton | 21 945 € |
| Rue des Mailles | 52 615 € |
| Rue du Champ Bardon | 47 084 € |
| Aire de camping-cars | Tranche optionnelle suspendue |
| Installation chantier + autres | 14 962 € |

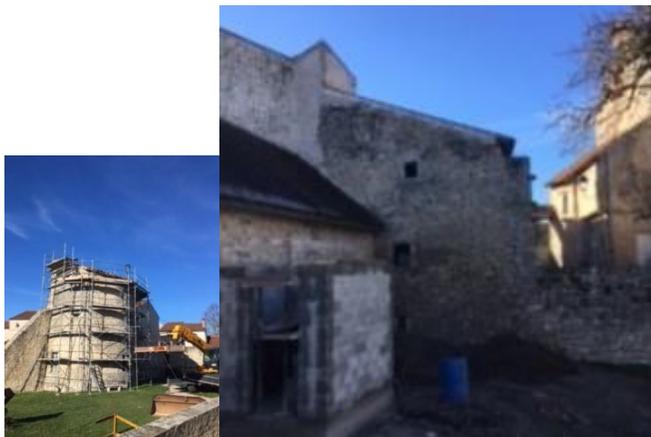
Préparation du déplacement de l'arrêt de bus : création de la dalle béton réalisée en régie par l'équipe municipale (agents et élus) afin que le Conseil départemental puisse procéder au déménagement de son mobilier.

Les grands chantiers sont engagés (suite)



Lot n°2 : Rénovation de la voirie de la Route du Cimetière :

Travaux réalisés par l'entreprise **Eurovia** durant la première quinzaine de septembre 2020
Pour un montant de **31 850 € HT**
(dont 20 % de financement communal)



Lot n°3 : Nouveaux sanitaires publics de la Grande Rue (cour de la salle d'animation)

L'entreprise **MAZEAU de Charroux** pour **14 210 € HT**
(dont 20 % de financement communal)
Calendrier : novembre-décembre 2020

Prospective : plusieurs projets à l'étude

1. Production d'énergie renouvelable au Pérou grâce à une centrale photovoltaïque de 17ha :

Après notre station d'épuration écologique avec sa filtration 100% végétale, l'arrêt de l'utilisation de désherbants chimiques pour l'entretien de nos espaces verts, la mise en place avec le traiteur de repas bio une fois par mois et une priorité données aux produits locaux pour élaborer les repas de nos élèves... le Conseil municipal souhaite poursuivre l'engagement du village dans une démarche de développement responsable. Le 30 octobre dernier il a donné son feu vert à l'entreprise française Urba Solar pour qu'elle conduise à leur terme toutes les études préalables indispensables à l'obtention des autorisations administratives pour réaliser son projet. Les conclusions des études d'impacts écologiques, d'inclusion paysagère et urbanistiques en conformité avec nos ZPPAUP et PLU ainsi que les exigences induites par le label Plus beaux villages de France, seront bien entendu nos guides pour autoriser ou non cet investissement innovant d'ici l'été 2021. Une des parcelles appartenant à la commune, un projet de promesse de bail emphytéotique est également soumis à la mairie et sera l'objet d'un dialogue exigeant notamment quant à la remise en état du site in fine et à ses conditions financières.

2. Parkings payants pour les visiteurs dès l'été 2021 :

Lorsque les travaux de rénovation/valorisation des deux parkings du centre du village seront achevés, la tarification et le choix du système de paiement sécurisé sera examinée par le Conseil. L'étude comparative de solutions adoptées par d'autres villages labellisés est en cours, elle précèdera la consultation de prestataires potentiels et la recherche de cofinancements publics pour nous aider à boucler le plan de financement de cet investissement essentiel pour consolider durablement le budget de fonctionnement qui permet l'entretien courant et participera directement à l'embellissement de notre village.

3. Premières tranches de rénovation à prioriser pour notre église :

Le 18 septembre dernier les élus membres des commissions Culture/patrimoine/urbanisme et Bâtiments ont rencontré M. Larvaron, architecte du patrimoine, qui leur a présenté les conclusions de son audit des actions prioritaires pour la mise en sécurité du bâtiment classé. La mise en sécurité du beffroi et des toitures attenantes fragilisés par les vibrations, la mise en conformité/sécurité électrique tout en essayant de préserver les luminaires intérieurs datant eux aussi de l'électrification du site, et enfin l'assainissement des murs très altérés par l'humidité qui remonte du sol, tels sont les chantiers que cet expert nous conseille de prioriser.

Les devis correspondant sont attendus pour février 2021. Le Conseil municipal devra ensuite monter les dossiers de demandes de subventions en veillant à maximiser les concours extérieurs y compris en mécénat car nos capacités d'endettement sont limitées pour les 2 ans à venir.

4. Diagnostic du parc immobilier communal :

L'analyse des immeubles appartenant à la mairie et les espaces de stockage loués par la commune est un des engagements de notre équipe dans sa profession de foi. L'immobilier et son entretien (assurance/éclairage/chauffage/entretien courant/réparations suite dégâts/mise aux normes régulières) représente une part très élevée des dépenses du budget communal. Une fois cet état des lieux achevé et partagé en conseil municipal, des décisions d'optimisation seront prises pour réduire les surfaces et rénover en répondant aux normes environnementales les sites prioritaires pour le service des habitants.

5. Vers un nouveau site internet :

Le site actuel de la commune ne répond plus aux attentes des habitants et des visiteurs notamment parce qu'il ne permet pas une navigation facile depuis un smartphone. Plusieurs prestataires seront consultés cet hiver afin de comparer les solutions et de choisir le service le plus adapté aux besoins d'une commune de moins de 500hbt. Les besoins des habitants seront prioritaires dans notre choix final car ceux des touristes sont déjà très bien couverts par le site et application de l'office du tourisme intercommunal.

Vos suggestions et votre appui pour réussir à mener tous les chantiers actuels et futurs
seront toujours bien entendu les bienvenus...

Quand les moyens budgétaires sont faibles,
c'est la mobilisation collective et l'entraide qui permettent d'aller de l'avant !

Agenda prévisionnel

Pour découvrir de décembre jusqu'au printemps prochain l'actualité évolutive des expositions, cinéma, spectacles et autres animations proposées sur notre territoire communautaire, en cette année si particulière, plus que jamais, consultez

La MAISON DU TOURISME

www.valdesioule.com
20, rue Grande Charroux
04 70 56 87 71

Etat Civil

Naissance :

Valentina, Iris, Bernadette **STEVENS SANCHEZ**
domiciliée au lieu-dit Le Pérou, est née le 13 octobre 2020.



Décès :

Lysian **LECLERCQ**,
domicilié 18, rue de la Corderie à Charroux est décédé le 14 juillet 2020.

Elisabeth, Aline **LEGER** née SAVOYE,
domiciliée 2, rue Mornat à Charroux est décédée le 02 décembre 2020.

Informations pratiques

Le **SICTOM Sud Allier**
organise pour nous :

La prochaine collecte des « encombrants »
aura lieu
le jeudi 8 avril 2021,
n'oubliez pas de vous inscrire en mairie !



Informations des associations



Bibliothèque Municipale :

Tout est en place pour vous accueillir à la bibliothèque en toute sécurité et nous avons renouvelé le fonds des livres de la médiathèque : Romans, policiers, documentaires, nouveautés, BD, albums pour les plus jeunes....
Un grand choix s'offre à vous ! Et vous pouvez nous commander ce que vous ne trouvez pas.
Nous pouvons aussi vous recevoir sur rendez-vous et même faire le portage de livres à votre domicile.
Pour cela, il suffit de me contacter au **04 70 56 89 73** ou **06 72 50 55 17**.
Vous pouvez également venir à la bibliothèque ouverte le samedi de 14h30 à 16h. Ou vous servir dans la boîte à livres située sous la halle 24h/24h.
Sylviane Meunier, responsable de la bibliothèque.



Musée de Charroux et de son canton

5 Rue de la Poulailleterie 03140 CHARROUX

Empêchée par la Covid de faire une saison complète et d'organiser des événements festifs, l'association du Musée a cependant rempli sa mission de formation de jeunes et de mise en valeur de l'histoire de Charroux pour de nombreux visiteurs ravis de cette excursion dans le passé.

Camille Rizaucourt en service civique a assuré l'accueil avec charme et compétence tout en respectant les précautions sanitaires, épaulée par Sophie Leban et Agathe Chevillotte, employées saisonnières. Les visites guidées furent rares et avec une jauge réduite, coronavirus oblige, mais les Journées du Patrimoine ont eu lieu en septembre.

L'association a accueilli en stage au Musée deux étudiants de l'Université Clermont Auvergne, Natacha Baccaglioni et Bernie Thabarant. Ce dernier a contribué à l'exposition estivale de photographies de Florent Dolidon parallèlement à des cartes postales du début du 20ème siècle, lorsque Charroux avait encore le statut de ville. Il a pu étudier des documents découverts par la mairie dans la Tour de Guet, travail qui pourrait nourrir une exposition ou une publication.

L'historienne de l'art Annie Regond, qui donne à l'Université indépendante de Saint-Pourçain des cours d'initiation à l'histoire de l'art, est venue avec sa « classe » au Musée pour un cours d'iconographie devant le Christ du Toral cité dans la Charte de franchises de 1245, puis face au torse de Notre-Dame de Pitié et enfin devant le mystérieux bas-relief de la Belle Nue Inconnue (photos ci-dessous). Malheureusement le deuxième confinement a brisé ce bel élan et l'association a dû annuler la Nuit des Musées et repousser son assemblée générale à des temps plus favorables.

Le Marché de Noël de Charroux ne pouvant avoir lieu, pour vos cadeaux de Noël vous pouvez retrouver les offres du musée (beaux livres, affiches, mugs, t-shirts, magnets, médailles du musée sur la page Facebook des commerçants de Charroux : Commerçants et artisans de Charroux d'Allier.

Et cet hiver vous pouvez toujours adhérer à l'Association, accéder à la visite virtuelle du Musée sur notre site www.musee-charroux.net et nous suivre sur notre page Facebook « Musée de Charroux en Bourbonnais ». Bonnes fêtes à tous en ces temps compliqués !



YOGA : L'association a 10 ans en 2020 !

Après une reprise des activités de l'association « Yoga & Culture » en septembre et octobre, avec un effectif réduit à 30 personnes pour le yoga et 15 pour le Qi gong compte-tenu des contraintes sanitaires, nous avons à nouveau dû suspendre les séances à partir de novembre. Mauvais moment à passer ! Mais l'espoir de reprendre toutes les activités à partir du 20 janvier et de concrétiser les projets non réalisés en 2020, nous reconfortent et nous nous y préparons. Les deux cours reprendront dès que possible et si vous souhaitez vous renseigner pour l'une ou l'autre de ces activités, vous pouvez joindre :

Sylviane MEUNIER tél. 04 70 56 89 73 ou 06 72 50 55 17 ou « sylvianne.meunier@wanadoo.fr »



La MAGIC : (Maison d'Animation Globale et d'Initiatives Collectives)

Un centre social est un foyer d'initiatives porté par ses habitants associés, appuyé par des professionnels capables de définir et de mettre en oeuvre un projet de développement social local pour l'ensemble de la population d'un territoire.

Son territoire d'intervention : 24 communes soit 14 700 habitants

Ses partenaires : Conseil Départemental 03/ CAF / MSA / CARSAT / AG2R / Fédération des Centres Sociaux de l'Allier / Communautés de communes, mairies, associations, et les entreprises de son territoire.

Les services proposés :

- Service mandataire d'aide à domicile
- Transport de personnes à mobilité réduite
- Achats groupés de fuel et de granulés de bois

Mais aussi l'animation globale de territoire :

- * Education, jeunesse, citoyenneté (travail sur l'implication citoyenne des jeunes)
- * Familles (actions relatives à la prévention, à l'information et au soutien pouvant être apporté aux familles dans leur dimension inter générationnelle)
- * Economie et Solidarité (favoriser le vivre ensemble en apportant des solutions, des alternatives sociales et économiques)
- * Vie associative (aide aux associations en matière de communication/réglementation/financement/mutualisation de moyens).
- * Communication

Pour les contacter : 04 70 58 20 68 ou par mail contact@lamagic.fr
28, rue de la Chaume 03110 BROUT VERNET